

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juillet 2014**

**Rapporteur :  
Monsieur Christian LE  
BIHAN**

**N° 3 DDU 14.6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014 (accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Levée de servitude de passage  
Parcelle ZN 460 - Park Olier**

Par délibération du 29 janvier 2010 (7 DAG 10.1), le conseil municipal a décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZN numéro 460, appartenant aux consorts Le Gars incluse dans le périmètre de la ZAD de Park Olier.

Cette parcelle disposait d'un droit de passage, sur les parcelles cadastrées section ZN numéros 124, 482, 481 et 474, qui n'a pas été relaté dans l'acte notarié signé les 27 et 28 juillet 2010.

La ville n'ayant pas l'utilité de cette servitude, il convient ainsi de lever celle-ci.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- de lever la servitude de passage sur les parcelles cadastrées section ZN numéros 124, 482, 481 et 474 au profit de la parcelle communale cadastrée section ZN numéro 460 ;

2- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET